



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2023

L'an DEUX MIL VINGT-TROIS, le 16 novembre à 20 h 30, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou dûment convoqué, le 16 novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Date de convocation : 10 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 14

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Jean-Yves BACHELOT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Martine RENIER, Mme Cécile LECOMTE, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, M. Damien CHEHERE, Mme Elodie TRICOT, M. Patrick PUIGRENIER, M. Fabrice DUCHÂTELET.

Étaient absent et représenté : Mme Frédérique MARCADET représentée par M. Fabrice DUCHÂTELET

Étaient absents excusés : M. Antoine CHEVREUX.

Étaient absents non excusés : M. François GOLDWASSER, M. Jérôme LANDAIS.

Nombre de votants : 15

1 - Vérification du quorum et énoncé des procurations – ouverture de séance – nomination du secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 30.

M. Fabrice DUCHÂTELET est désigné secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT

2 –*Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 28 septembre 2023, et 19 octobre 2023 : Madame le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal du dernier conseil à l'approbation de l'assemblée. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.*

Délibération n° 2023/11/01

Subvention restauration du patrimoine bâti

M. et Mme JAMIN

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du 25 novembre 2022, il a été décidé d'attribuer une subvention pour la restauration du patrimoine bâti.

M. et Mme JAMIN, 5 route de la Pilardière, ont déposé un dossier pour le remplacement du portail et de 2 portes d'une remise. Le montant des travaux s'élève à 5 263.94 € TTC. Le dossier a été suivi par l'architecte conseil et la déclaration de travaux a été validée par le service de l'urbanisme de Château-Gontier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Compte tenu du montant des travaux décide d'accorder une subvention de 1 053.00 €, soit 20 % de 5 263.94 € TTC,
- Charge Madame le Maire de verser cette subvention sur présentation de factures acquittées, et de l'attestation d'achèvement des travaux de l'architecte conseil.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2023/11/02

Subvention restauration du patrimoine bâti

M. BRUNET

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du 25 novembre 2022, il a été décidé d'attribuer une subvention pour la restauration du patrimoine bâti.

M. BRUNET, propriétaire du bâtiment 9 route de Sablé, a déposé un dossier pour le ravalement de la façade (côté rue). Le montant des travaux s'élève à 6 170.35 € TTC. Le dossier a été suivi par l'architecte conseil et la déclaration de travaux a été validée par le service de l'urbanisme de Château-Gontier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Compte tenu du montant des travaux décide d'accorder une subvention de 1 234.00 €, soit 20 % de 6 170.35 € TTC,
- Charge Madame le Maire de verser cette subvention sur présentation de factures acquittées, et de l'attestation d'achèvement des travaux de l'architecte conseil.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2023/11/03

Dépréciation de créances 2023

Madame Le Maire indique que la constitution d'une provision comptable est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

- Vu les articles R2321-2 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu la demande de la trésorerie en date du 16 octobre 2023,
- Vu les crédits ouverts au budget 2023,

Le Conseil Municipal, est invité à :

- constituer au titre de l'exercice 2023 une provision pour dépréciation des créances douteuses pour un montant de 1935.00 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2023/11/04

Travaux d'urgence de l'église et d'investigation

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'étude de diagnostic général, il y a lieu de faire des travaux d'urgence. Le cabinet Architrav nous propose une mission de base réparti comme suit : ARCHITRAV = 3 700.00 € HT, HUET économiste = 1 800.00 € HT, CREA Ecoconstruction (diagnostic structure spécifique) = 4 750.00 € HT soit un montant total de 10 250.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la proposition d'honoraire présentée ci-dessus, soit ARCHITRAV = 3 700.00 € HT, HUET économiste = 1 800.00 € HT, CREA Ecoconstruction (diagnostic structure spécifique) = 4 750.00 € HT pour un montant total de 10 250.00 € HT,
- Charge Madame le Maire de solliciter la subvention de la DRAC,
- Charge Madame le Maire de signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2023/11/05

Stabilisation d'urgence des décors peints et sondages complémentaires

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans la continuité des travaux d'urgence de l'église, il y a lieu de stabiliser en urgence les décors peints et d'effectuer un sondage complémentaire des décors peints sur la partie haute de l'église. Mme Géraldine FRAY restauratrice de peinture, nous a présenté un devis d'un montant de 5 630.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le devis de Mme Géraldine FRAY, restauratrice de peinture d'un montant de 5 630.00 € HT,
- Charge Madame le Maire de solliciter une subvention auprès de la DRAC,
- Charge Madame le Maire de signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2023/11/06

Création de numéro de voirie

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il y a lieu de créer les numéros de voirie suivant :

Section	Numéro	Nom de la voie
BH 169 et BH 167	17	Rue du Cimetière
BH 166	19	Rue du Cimetière
BH 125	25	Rue du Cimetière

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide la création des numéros de voirie présentés dans le tableau ci-dessus.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2023/11/07

Avenant 1 – Rénovation de 3 classes, école élémentaire ELEC EAU

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, d'un devis concernant la suppression de détecteur, et de prise RJ45 dans les classes 1,2,3 et l'ajout de prise de courant les classes 1,2,3, de prise RJ45 sur le palier, et pour les bornes WIFI. Le devis s'élève à 1 640.72 €uros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le devis ELEC EAU d'un montant de 1 640.72 €uros HT,
- Charge Madame le Maire de signer le devis, et l'avenant correspondant à ce devis.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

- Maison BOVARD OILLAUX : le projet avance, le « conducteur » de travaux de l'architecte, a rencontré M. COHIN, pour faire un point à nouveau, possibilité : boutique au niveau de l'ancienne boutique de M. BOVARD, et à l'étage des logements.
- Ecole élémentaire : préconisation rejointoiement de la cheminée pour éviter qu'elle se dégrade, et refaire la décoration en céramique = voir devis ?
- Hôtel Restaurant la Calèche : Mme CONGNARD, Axo et Actif qui a le mandat de vente, à un certain nombre d'appels, surtout des investisseurs. L'objectif c'est de ne pas vendre à un investisseur.
- Demande de subvention « Les Restaurants du Cœur » : transfert de cette demande au CCAS.
- Cinéma confluences : partenariat avec la commune, 87 enfants ont bénéficié des tickets de cinéma à 2 €.
- Entrée de la salle des sports : l'Association de tennis de table a proposé d'aménager l'entrée de la salle des sports en posant des adhésifs sur les vitres.
- Ecole maternelle : le programmiste AMOFI a présenté des projets, l'objectif est d'optimiser les surfaces. L'architecte conseil est d'accord pour l'implantation et abattre le bâtiment sur le jardin près de l'école. Contrainte à voir avec l'ABF : pente de toits. Le programmiste AMOFI va revoir en janvier les professeurs des écoles.

Le Maire,
Mme Dominique de VALICOURT

Le Secrétaire de séance
M. Fabrice DUCHÂTELET